Informations de base

1995/0812(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995 **Subject** 3.50.02.02 Programme-cadre Euratom, programmes de recherche et de formation 3.60.04 Energie, industrie et sécurité nucléaire	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	LINKOHR Rolf (PSE)	16/05/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Environnement	1905	1996-03-04
Santé	1890	1995-11-30
Recherche	1852	1995-06-09
Recherche	1879	1995-10-30

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/04/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0145	Résumé
09/06/1995	Débat au Conseil		Résumé
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/06/1995	Vote en commission		
27/06/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0164/1995	
11/07/1995	Débat en plénière		
04/03/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
04/03/1996	Fin de la procédure au Parlement		
04/04/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0812(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité Euratom A 007
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0164/1995 JO C 249 25.09.1995, p. 0004	27/06/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0337/1995 JO C 249 25.09.1995, p. 0030-0045	12/07/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0145	26/04/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0798/1995 JO C 256 02.10.1995, p. 0012	05/07/1995	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1996/0253
JO L 086 04.04.1996, p. 0072 Résumé

Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995

1995/0812(CNS) - 26/04/1995 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à accroître les montants du Programme-cadre pour des actions de recherche et d'enseignement Euratom (1994-1998) en raison de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. Il est proposé que le montant de la participation financière de la Communauté s'élève à 1 342 millions d'écus (contre 1 254), dont 757 millions d'écus prévus à titre indicatif pour la période 1994-1996 et 585 millions d'écus pour la période 1997-1998. La répartition des montants (en millions d'écus) serait la suivante : - Sûreté de la fission nucléaire : 443 - Fusion thermonucléaire contrôlée : 899

Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995

1995/0812(CNS) - 04/03/1996

Le Conseil a adopté la décision portant adaptation de la décision nu 94/268/Euratom relative à un programme-cadre pour des actions communautaires de recherche et d'enseignement pour la Communauté européenne de l'énergie atomique (1994-1998).

Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995

1995/0812(CNS) - 04/03/1996 - Acte final

OBJECTIF : accroître les montants du Programme-cadre pour des actions de recherche et d'enseignement Euratom (1994-1998), suite à l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Décision du Conseil 96/253/CEEA portant adaptation de la décision 94 /268/CEEA. CONTENU : le montant estimé nécessaire de la participation financière de la Communauté s'élève à 1 336 millions d'écus (contre 1 254 millions d'écus), dont 769 millions d'écus prévus à titre indicatif pour la période 1994-1996 et 567 millions d'écus pour la période 1997-1998. La répartition des montants (en millions d'écus) est la suivante: - Sûreté de la fission nucléaire : 441 - Fusion thermonucléaire contrôlée : 895

Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995

1995/0812(CNS) - 12/07/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Rolf LINKHOR (PSE, D). Il accepte la proposition de la Commission par laquelle, pour le 4ème Programme-cadre, l'enveloppe fixée en avril 1994 devrait passer de 12,3 milliards d'écus (11.046 mécus pour la partie CE et 1.254 mécus pour la partie Euratom), à 13,161 milliards d'écus (dont 11.819 mécus pour la partie CE et 1.342 mécus pour la partie Euratom). Quant au supplément financier de 700 mécus, au sujet duquel une décision devra tomber en juin 1996 au plus tard, le Parlement européen se prononce pour qu'il soit lui aussi adapté suite à l'élargissement par l'application du même 7% d'augmentation passant ainsi à 749 mécus. Ceci devrait se faire en respectant la répartition prévue entre programmes CE et Euratom. Le PE propose par ailleurs, en vue d'un rééquilibrage, une légère adaptation des "enveloppes de référence" prévues respectivement pour le financement de la première tranche (1995-96) et de la deuxième tranche du 4ème PC.

Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995

1995/0812(CNS) - 09/06/1995

Dans le droit fil du Trilogue du 29 novembre 1994 concernant l'adaptation des perspectives financières pour tenir compte de l'élargissement, la Commission a proposé une augmentation linéaire et automatique de 7%. La Présidence a noté que le Conseil -a largement partagé le souci d'une décision rapide fondée sur une majora tion linéaire des deux programmes; -a accueilli favorablement l'engagement pris par la Commission de concentrer la majoration sur les actions de recherche proprement dites, toute augmentation des frais de gestion devant rester limitée et dûment justifiée; -a souligné la nécessité que cette décision s'inscrive dans le respect des perspectives financières, en particulier de la rubrique 3, et ne préjuge pas des décisions à prendre ultérieurement concernant le complément financier éventuel prévu par les programmes-cadres qui fera l'objet, le moment venu, d'un examen spécifique.

Programme-cadre de recherche et d'enseignement Euratom 1994-1998: financement suite à l'élargissement 1995

1995/0812(CNS) - 30/11/1995

Le Conseil, dans le cadre de la procédure de codécision avec le Parlement, a adopté formellement sa position commune concernant l'adaptation du programme-cadre de recherche CE suite à l'adhésion à l'Union de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède. En outre, il a confirmé son accord sur la décision relative à l'adaptation, pour le même motif, du programme-cadre EURATOM. Concrètement, le Conseil, tel que convenu lors de la session "Recherche" du 30 octobre dernier (cf. Communication à la Presse 11167/95 Presse 302), a décidé d'augmenter le montant global des programmes-cadre de 6,5%. Ce pourcentage global résulte de l'application d'une augmentation de 6,87% aux actions de recherche et d'une augmentation moyenne de 4% au maximum aux frais de personnel et de gestion y afférents. Il en résulte une augmentation totale de 718 millions d'écus pour le programme CE. Le programme-cadre EURATOM ayant été augmenté de 82 millions d'écus, l'augmentation totale est portée à 800 millions d'écus.